

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 26 octobre 2021

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire.  
La séance s'est tenue dans la salle du Conseil Municipal, 22 Rue de la Mairie.

**PRESENTS :** M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire

Mme Françoise BERTON, M. Frédéric TILLOY, Mme Sylviane SIEGFRIED, M. Christian MICHEL,  
Maires-Adjoints.

M. Didier JEAN, M. Patrick MARIE, M. Pierre MORIN, Mme Catherine MOZAIVE, M. Gilles REBIERRE-ROSE,  
Mme Catherine RHOD, Mme Amarjit RIVIERE, Mme Cindy SIMON, Mme Jacqueline WENTZEL,  
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. Franck JOUY pouvoir à M. Christian MICHEL  
Mme Pavla CLAQUIN pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN  
Mme Cassandre JOUY pouvoir à Mme Catherine RHOD

**ABSENTS :**

M. Benjamin NITOT, M. Franck LEROYER

### ORDRE DU JOUR :

#### FINANCES COMMUNALES :

- Réhabilitation du bâtiment des associations dans le Parc des Chasses : attribution aux entreprises adjudicataires.
- Manche numérique : autorisation à signer la convention pour adhérer à la centrale d'achats.

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 après vérification du quorum.

#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Selon l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune des séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Mme Jacqueline WENTZEL se porte volontaire pour tenir le rôle de secrétaire à cette réunion.

Accord du conseil à l'unanimité.

Mme Jacqueline WENTZEL a fait parvenir par mail des questions écrites ci-dessous :

Les réponses sont apportées par Monsieur le Maire dans le cadre de la séance du conseil :

Question : « Un webinaire « Jardin pauvre en déchets » a été organisé le 17 juin pour les élus et services municipaux.

Certains élus langrunais et les services techniques, notamment les « espaces verts », ont-ils participé à ce webinaire ? »

➤ Réponse : 11 personnes de la communauté de communes ont participé (pas d'élus et d'agents de Langrune).

Question : « Article Liberté concernant l'occupation du domaine public maritime (plage)

[https://actu.fr/normandie/caen\\_14118/pourquoi-les-communes-payent-pour-occuper-leur-plage\\_45011450.html?fbclid=IwAR2CTypo1uA7l8cAnMu83zttYPYaoM8i5jqAtL8KCju\\_1zoE2lyHbcEZOqM](https://actu.fr/normandie/caen_14118/pourquoi-les-communes-payent-pour-occuper-leur-plage_45011450.html?fbclid=IwAR2CTypo1uA7l8cAnMu83zttYPYaoM8i5jqAtL8KCju_1zoE2lyHbcEZOqM)

Notre commune est-elle concernée ? »

- Réponse : L'article du Liberté bonhomme relate la demande d'une taxe aux communes qui ont organisé des manifestations sur la plage et en l'occurrence sur le domaine public. Depuis quelques années, la réglementation exige de déclarer les manifestations sur la plage du fait de l'existence d'une concession de plage.
- Réponse : Langrune n'est pas concernée pour l'année 2021.

Arrivée de Mme Catherine RHOD à 19h13.

Question : « Réfection de la serre : Quelle entreprise a effectué les travaux et pour quel montant ? »

- Réponse : L'entreprise Desfeux a réalisé les travaux pour un montant de 12 400 € HT.

Question : « Mobilité : Le nouveau service de proximité " Coeur de Nacre " pour devenir mobile est-il porté à la connaissance des langrunais ? »

- Réponse : Non, cela n'a pas été porté à la connaissance des langrunais.

### POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

#### **1. Réhabilitation du bâtiment des associations dans le Parc des Chasses : attribution des lots aux entreprises adjudicataires**

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée concernant les travaux de réhabilitation du bâtiment des associations au Parc des Chasses.

Au terme de cette consultation, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 octobre 2021 et a retenu les entreprises suivantes :

- |   |                |
|---|----------------|
| • LOT 1 : Gros-Œuvre, Démolition - Régie communale :            | 18 471,00 € HT |
| • LOT 2 : Couverture - A négociier :                            | 10 750,00 € HT |
| • LOT 3 : Menuiseries extérieures - B PLAST :                   | 40 677,90 € HT |
| • LOT 4 : Cloisons, doublages, isolations - BATILEC :           | 48 724,00 € HT |
| • LOT 5 : Plomberie, VMC - LARCHER :                            | 37 779,56 € HT |
| • LOT 6 : Electricité, chauffage électrique - EIFFAGE ENERGIE : | 41 959,25 € HT |

Soit un montant total de 198 361,71 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de ces choix.

#### Questions :

- M. REBIERRE-ROSE : souhaite un état des charges de fonctionnement.  
*Réponse de M. GUINGOUAIN : possibilité de voir le DPE pour connaître les dépenses d'énergie.*  
*Réponse de M. MICHEL : la consommation devrait être maîtrisée du fait d'une bonne isolation et d'un mode de chauffage adapté à l'utilisation pour les associations.*
- M. MORIN : demande si les travaux seront étalés sur 2 budgets, y aura-t-il une continuité sur le paiement des entreprises ?  
*Réponse de M. GUINGOUAIN : Les entreprises seront payées sur les travaux exécutés et les sommes seront reportées en 2022 en restes à réaliser.*

Pour information, les travaux ont obtenu des accords de subventions comme suit :

- Région - DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 77 307,20 €
- Coeur de Nacre - Fonds de concours : 48 317,00 €
- Département - APCR (Aides aux Petites Communes Rurales) : 28 000,00 €

Soit un montant total de 153 624,20 € de subventions pour un montant des travaux estimés à 193 268,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

#### **DECIDE :**

- ✓ D'approuver les choix proposés par la commission d'appel d'offres et attribue le marché concernant la réhabilitation du bâtiment des associations au Parc des Chasses, aux entreprises ci-dessus mentionnées pour un montant total de 198 361,71 € HT.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et tous les documents s'y rapportant.

## 2. Manche numérique : autorisation à signer la convention pour adhérer à la centrale d'achats.

La direction du groupe scolaire a besoin d'accéder aux outils nécessaires pour les espaces numériques de travail (ENT), s'inscrivant dans la stratégie nationale de développement des usages numériques pédagogiques et dans la politique du plan de relance numérique (socle numérique en cours de mise en place au groupe scolaire).

Pour ce faire, la Commune de Langrune sur Mer doit signer la convention d'adhésion à la centrale d'achats de Manche numérique pour l'achat du logiciel lié aux espaces numériques pédagogiques.

L'achat des ordinateurs dans le cadre du socle numérique est en cours de consultation chez différents fournisseurs (Appel d'Offres).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- ✓ D'adhérer à la centrale d'achats de Manche Numérique,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

## 3. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire :

- Travaux de l'épicerie en cours : rendez-vous de chantier tous les lundis. Une fin de chantier devrait s'opérer fin février. L'épicerie devrait fermer fin novembre jusqu'à la date de fin des travaux et le relais poste sera fermé durant cette période.

En contrepartie, il serait envisagé :

- 1 fois par semaine, la mise en place d'une navette pour transporter les personnes les plus vulnérables vers un commerce de proximité.  
Peut-être voir avec l'enseigne pour le prêt d'un véhicule.
- La venue d'un camion épicerie sur la place du marché.

Une boîte aux lettres a été remise de façon temporaire pour déposer les courriers.

M. REBIERRE-ROSE :

- Pendant la fermeture, les loyers seront-ils suspendus ?

Réponse de M. GUINGOUAIN : une fois les travaux terminés, les loyers seront indexés en fonction de la surface. Une éventuelle suspension des loyers n'a pas été encore décidée.

Mme RHOD :

- Une annonce sera-t-elle faite sur Citykomi ?

Réponse de M. GUINGOUAIN : Oui.

- Association au pied du mur :

- La signature d'une convention association/mairie pour le développement durable sur les végétaux à planter le long des murs est à envisager.
- M. le Maire autorise Mme STOLTZ présente dans la salle à prendre la parole : il y aura une charte dans le cadre de la convention où le propriétaire s'engagera à prendre soin de la végétation sur sa limite de propriété.
- M. MORIN : il ne faut pas que l'entretien soit à la charge des agents techniques de la commune.

- Conférence débat sur les mammifères marins par le groupe mammologique normand : 4 novembre à 18h30 à la bibliothèque. Les services techniques seront formés prochainement aux dispositions à prendre en cas d'échouage de mammifères marins sur la plage.

- Place du 6 juin : réunion publique de restitution de la concertation le 23 novembre, salle Linglonia à 18h30.

- Parution du bulletin municipal : la commission animation & communication se réunira le 10 novembre à 18h30 (en remplacement du 3 novembre). Des articles ont été demandés aux différentes associations.

- Mme WENTZEL : A quelle date sortira le bulletin ?

Réponse de M. GUINGOUAIN : le bulletin paraîtra au plus tôt la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier 2022.

Association du tennis de table :

- Monsieur le Maire autorise M. REGARD présent dans la salle à prendre la parole : il s'interroge sur le prêt d'une salle pour le tennis de table.

Réponse de M. GUINGOUAIN : une salle pourra être utilisée dans le cadre d'une mutualisation avec d'autres associations, dans le bâtiment des associations au Parc des Chasses. Les tables pourront être stockées dans un local de rangement contigu.

Parc des Chasses :

- Monsieur le Maire autorise Mme STOLTZ présente dans la salle à prendre la parole : la végétation dans le parc sera-t-elle préservée ?

Réponse de M. MICHEL : dans la mesure du possible, la végétation sera préservée et valorisée.

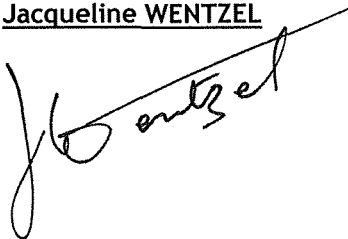
Réponse de Mme RHOD : dans le compte-rendu de la commission développement durable, il a été décidé que les arbres seront préservés.

Réponse de M. MICHEL : les rejets des arbres en bordure des murs en pierre seront enlevés, pour être replantés ailleurs dans la commune. Le but étant de préserver les sous-bois, les allées en gardant une certaine harmonie végétale pour ouvrir le parc au public.

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire clôture la séance à 20h10.

Prochain conseil le 16 novembre à 19h00 sous réserve d'un ordre du jour conséquent.

La secrétaire de séance,  
**Jacqueline WENTZEL**



Le Maire,  
**Jean-Luc GUINGOUAIN**

